

Avis adoptés lors de la séance plénière F3SCT du Jeudi 12 février 2026

	Réponses de l'administration
Avis n°1 COMMUNICATION REGLEMENTAIRE Nous demandons que : - les documents (avec liste des membres, documents envoyés fin 2025) soient affichés en salles des professeurs sur tableau visible.	Les documents de la F3SCT-Sd ont fait l'objet d'une diffusion pour . L'importance de l'affichage du DTA au sein des établissements fait l'objet d'un constant rappel de la part de Mme la CPREV. Les désignations des APE font l'objet d'une décision du chef d'établissement. La réglementation n'impose pas la désignation d'un deuxième APE parmi le personnel éducatif. Le nombre d'APE par EPLE est libre et ceux-ci peuvent relever de l'ensemble des catégories de personnels présents dans les établissements.
Avis n°2 : BÂTIMENTAIRE Nous demandons : - de résoudre les problèmes d'humidité (Salle SEGPA RDC + bâtiment administratif), - de recouvrir urgemment le sol amianté de la salle des agents, - de mettre à jour le DTA, - le rangement des produits (local agent + salles de sciences) dans des locaux ou armoires adaptés et la mise en conformité de l'Atelier Habitat SEGPA (mise aux normes ou suppression des équipements inutilisables)	Les avis de la F3SCT-SD seront transmis au CD pour étude pour les aspects bâtimentaires et à M. le Principal pour les éléments relevant de sa responsabilité.
Avis n°3 : Dans un contexte de travail difficile (densification de la charge de travail, climat de tension avec la hiérarchie, violences subies au travail : voir résultats des questionnaires), nous attendons du président de la F3SCT qu'il fasse en sorte qu'un climat de dialogue et de communication apaisé soit établi entre la direction et les personnels de l'établissement. Il est indispensable de prévenir la dégradation de l'état de santé de collègues fragilisés en évitant leur isolement et en favorisant un management bienveillant : accepter le ressenti et les difficultés des personnels, veiller à maintenir ou rétablir un climat de bien-être au travail (respect des tâches et rôles de chacun, démarches pour permettre d'exercer pleinement son métier).	Monsieur le DASEN accorde une attention constante à la qualité du climat au sein des EPLE, dans le respect des responsabilités de chacun. Les éléments mentionnés dans l'avis de la F3SCT-SD appellent une vigilance particulière. La prévention des risques psychosociaux s'inscrit dans le cadre des dispositifs existants. Il est notamment rappelé l'importance d'un dialogue professionnel de qualité ainsi que d'une attention portée aux conditions d'exercice des missions et aux situations individuelles. Les équipes de direction sont invitées à veiller au maintien d'un climat de travail respectueux, dans le cadre du fonctionnement des établissements. L'administration demeure attentive à ces enjeux.